

Le lendemain Jaus Dore sortirent quitté nôtre pas pour rentrer en transporto  
tous les blessés à l'hôpital de Thunder Bluff, le manège de Long et des  
obusiers ont empêché de les passer il y eut au que les moins blessés  
les autres ont été abandonnés et sont mort Jaus Dore leurs affirme  
la journée du neuf se passa à cette blie l'ordre fut bientôt fait  
de faire porter à l'hôpital et aux le comte de Dillon comme le plus  
ancien colonel quit le commandement, les appels furent, il披roux  
quarante quatre officiers tués ou blessés, et cinq cent soldats

on prépara le moyen de retrouer le canon pour le rembarquer  
et on jugea aux différents points de retraite, on primit ancora  
cent deux pieux de canon pour la retrouver la nuit les batteries  
les amérindiens fournirent des chevaux pour le conduire au lieu  
de rembarquement, ils étoient dans la plus grande inquiétude pour  
leur retraite; ils proposerent de la faire avec eux à charlottesville  
de fournir les voitures nécessaires pour le transport des malades, et  
des vivres; charlottesville étant une ville forte nota retraite y  
étoit plus sûre que par thunder Bluff les vents contraires pouvoient  
empêcher les bateaux de venir nous y chercher, né la comte  
Destain avoit volonté de se retrouver par thunder Bluff.

Il fut un conseil de guerre composé des colonels, lieutenant-colons  
et majors de l'armée, il n'y eut qu'une voix pour se retrouver à  
charlottesville on décida à me le comte Destain la cette priante  
en lui envoyant les dispositions de retraite

voila mesures les dispositions que j'ay faites depuis l'ordre  
exprimé que nous allions donner de nos retrouez à Thunder Bluff, mon agy  
mon peu d'expérience, et le désir que j'ay de faire une retraite  
honorable, m'ont engagé à confier mes projets aux plus anciens  
officiers de nos troupes; j'ay le bonheur de n'en voir approver, toute  
l'armée qui applaudit à mon projet de retraite me reçoit  
pendant l'avis choisi thunder Bluff comme le lieu où elle ferait  
le plus favorable; j'ay fait deux Dénouement si à l'égard on  
on ne pose à peine de sa liberté, on a le droit de sacrifier des  
troupes à l'ennemi le honneur de se rendre sans combattre  
en effet redoutable à mourir de faire, voila mes dispositions.